



# ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Dixième réunion du Groupe régional de la sécurité de l'aviation - Région Afrique - Océan Indien (RASG-AFI/10)**

**7 novembre 2024**

**Point 4 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité du GASP, y compris les priorités fixées pour la région RASG-AFI**

**4.3. Autres initiatives de sécurité**

**Rapport intermédiaire sur la stratégie et la feuille de route AFI-RSOO : Suivi de l'étude de faisabilité sur le financement et l'optimisation du nombre et de la taille des RSOO**

*(Présenté par le Secrétariat)*

| <b>SOMMAIRE</b>  |              |
|--|--------------|
| Cette note de travail présente le rapport intérimaire de la stratégie et de la feuille de route AFI-RSOO - Étude de faisabilité de suivi sur le financement et l'optimisation du nombre et de la taille des RSOO, qui a été lancée avec l'appui de de l'EASA en tant qu'action de suivi des forums mondiaux d'Ezulwini et de Nairobi sur les RSOO. |              |
| La suite à donner par la réunion est décrite au paragraphe 3 de cette note de travail.   |              |
| <i>Objectifs stratégiques</i>  | A - Sécurité |

## **1. INTRODUCTION**

- 1.1 La Déclaration ministérielle d'Ezulwini de 2017 sur les organisations régionales de supervision de la sécurité en Afrique a consenti à l'élaboration d'un plan stratégique et d'une feuille de route pour leur renforcement. L'étude menée pour identifier les actions nécessaires pour assurer l'efficacité, la performance et la viabilité des organisations régionales de supervision de la sécurité a proposé un plan stratégique et une feuille de route pour sa mise en œuvre.
- 1.2 Le deuxième Forum mondial OACI/ EASA sur les organisations régionales de supervision de la sécurité de l'aviation mondiale, qui s'est tenu du 10 au 12 octobre 2023 à Nairobi (Kenya), a recommandé au Plan AFI de l'OACI d'examiner et actualiser le Plan stratégique et la Feuille de route AFI RSOO/RAIO, en mettant particulièrement l'accent sur les mécanismes de financement et l'optimisation du nombre et de la taille des RSOO et des RAIO.
- 1.3 A cette fin, l'OACI, et l'Agence de sécurité aérienne de l'Union européenne (EASA) dans le cadre du projet UE-Afrique pour la sécurité de l'aviation (EU-ASA), coordonnent cette

étude. France Aviation Civile Services (FRACS) a été choisi comme consultant pour mener l'étude de suivi de la faisabilité de la première étude.

- 1.4 Cette étude propose une analyse et une feuille de route stratégique pour rendre les RSOO de la région AFI plus fiables et plus efficaces. Elle propose également quelques stratégies pour renforcer les capacités sur les enquêtes sur les accidents et les incidents graves dans la région AFI.

## **2. DISCUSSIONS**

### *Opérationnalisation des RSOO*

- 2.1. Le consultant a discuté avec les parties prenantes de la situation actuelle et des défis auxquels sont confrontées les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour renforcer la sécurité de l'aviation dans leurs États membres, notamment la perception des RSOO, la participation des États et la formation, le manque de ressources, l'instabilité financière, les défis liés à l'adhésion, les questions relatives au cadre réglementaire, etc.
- 2.2. Les résultats de cette consultation incluent la nécessité d'améliorer la collaboration, la gestion des ressources et les efforts d'harmonisation de la réglementation entre les RSOO et leurs États membres pour renforcer la sécurité de l'aviation dans la région.
- 2.3. L'étude présente une stratégie de renforcement des organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) en Afrique par le biais d'une feuille de route structurée en trois phases : consolidation, maturation et optimisation, en mettant l'accent sur l'efficacité des opérations, la confirmation des membres, la dotation en personnel et le financement durable pour améliorer la supervision de la sécurité aérienne dans la région.

### *Plateforme coopérative des AEA de la région AFI*

- 2.4. En ce qui concerne les enquêtes sur les accidents d'aviation, l'étude souligne la nécessité pour les États de la région AFI d'établir un cadre de collaboration pour les enquêtes sur les accidents et les incidents dans le secteur de l'aviation, conformément aux exigences de l'annexe 13 de l'OACI, et propose un cadre de collaboration qui vise à renforcer les capacités des États de la région AFI à enquêter efficacement sur les accidents d'aviation, afin d'assurer une meilleure sécurité dans la région.
- 2.5. Le rapport intérimaire est fourni en annexe de cette note de travail. Un atelier sera organisé afin de discuter des propositions et des recommandations relatives à l'étude.

## **3. SUITE A DONNER**

- 3.1. La réunion est invitée :
  - a. Prendre note des informations fournies par le document de travail; et
  - b. Examiner le rapport intérimaire et fournir des commentaires et des orientations en vue de son amélioration.

- FIN -